

L'exception française : une très vieille histoire¹

(paru dans *Après-Demain*, janvier 1996)

Les statistiques réalisées depuis quelques années par les expertes de la Communauté européenne dans le domaine de la prise de décision publique ont mis en lumière une version peu glorieuse de l'exception française, qui est à l'opposé du *cocorico* habituel. Le pays qui s'enorgueillit d'être la « patrie des Droits de l'Homme » détient en effet le triste privilège d'être, avec la Grèce, la lanterne rouge de l'Europe en matière de féminisation de ses instances de pouvoir. Encore n'est-ce qu'une comparaison européenne. Car si l'on élargit le champ de l'étude, notamment à des pays traditionnellement regardés comme « sous-développés », voire non démocratiques, on s'aperçoit que la France dégringole encore hardiment vers le bas de l'échelle, dépassée qu'elle est (et de plusieurs têtes) par des pays comme la Turquie, ou l'Égypte, ou... l'Ouganda.

Qu'est-ce qui peut expliquer une telle situation, un tel « retard », pour reprendre un terme souvent employé par les historiens, depuis que la France, au début du XX^e siècle, s'est singularisée par son refus d'accorder le droit de vote aux femmes, alors que l'ensemble des pays industrialisés se dirigeait dans cette voie ? L'argument le plus souvent allégué, jusqu'à ces dernières années, était la faiblesse du mouvement suffragiste français. Autrement dit, c'était la faute des femmes de l'Hexagone si elles n'avaient pas eu le droit de vote en même temps que leurs voisines...

Une classe politique soudée dans son refus des femmes

Les études réalisées depuis une dizaine d'années, notamment par Florence Rochefort et Laurence Klejman sur les débuts de la III^e République, et par Christine Bard sur la guerre de 14 et l'entre-deux guerres, montrent que l'argument est sans fondement. Le mouvement suffragiste français, pour être moins puissant et spectaculaire que ses homologues anglais ou américain par exemple, n'en a pas moins été un mouvement très important, fort de milliers de femmes et d'hommes durant plusieurs décennies, qui se sont donné les moyens les plus divers (pétitions, manifestations de rue, création de journaux, organisation d'élections, etc.) et ont essayé les stratégies les plus variées (associations indépendantes, entrisme dans les organisations mixtes, lobbying, discours radicaux ou rassurants...) pour parvenir à leurs fins. En vain. La classe politique française, jusqu'en 1944, a constamment repoussé les propositions et les projets de loi visant à accorder aux femmes la citoyenneté complète.

Rappelons ainsi, dit Christine Bard, « les principales étapes de la navette infernale qui scelle l'hypocrite complicité des sénateurs, adversaires résolus de la réforme, et des députés, qui l'adoptent en la sachant condamnée par leurs collègues du Palais du Luxembourg. En 1919, la Chambre vote la totalité des droits

¹ Sauf exception signalées en notes, l'essentiel des idées et des références évoquées dans cet article renvoient à l'ouvrage *La Démocratie « à la française » ou les femmes indésirables*, sous la dir. d'Éliane Viennot, Paris, Publications de l'Université Paris 7, sous presse).

politiques pour les femmes par 344 voix contre 97. En 1922, après trois ans et demi de manœuvres de retardement, le Sénat repousse la réforme par 156 voix contre 134. En 1925, les députés adoptent une réforme partielle, le suffrage municipal, par 390 voix contre 183. Deux ans plus tard, ils pressent le gouvernement pour qu'il demande au Sénat de passer à la discussion. Sans résultat. Entre 1928 et 1931, le Sénat refuse à quatre reprises d'inscrire la question à son ordre du jour. En 1932, après l'adoption du suffrage intégral par les députés, la discussion avorte à nouveau au Sénat. En 1935, les députés adoptent encore une fois le suffrage intégral par 453 voix contre 124. Le Sénat continue à retarder la discussion. Le 30 juillet 1936, les députés adoptent une dernière fois le droit de vote complet par 488 voix contre 1. Transmise une fois de plus au Sénat, la proposition de loi n'y sera jamais discutée. »

Ce constat repousse dans le temps l'énigme de la spécificité française. Qu'est-ce qui peut expliquer que les femmes aient eu tant de difficultés pour faire admettre une évidence aussi simple, dans une société prétendument démocratique, que l'égalité *en droit* des hommes et des femmes ? C'est l'étude de la Révolution et de l'ensemble du XIXe, réinterrogés depuis peu d'années sous cet angle, qui peut aider à fournir des réponses — encore très partielles — à cette question.

La confiscation de 1789

La Révolution, on le sait, a jeté les bases d'une société nouvelle et redéfini les termes du contrat social et politique. Et elle a, du même geste, exclu les femmes de la vie publique : les « droits de l'homme », qu'on les écrive avec ou sans majuscule, désignaient bien, dans l'esprit des pères fondateurs du nouveau régime, *les droits du mâle humain*. Pourtant, les femmes avaient été très actives pendant la Révolution, et pas seulement, comme nous le disent avec un attendrissement suspect nos livres d'Histoire, pour réclamer du pain au roi afin de nourrir leurs petits²... Avec les hommes, elles ont participé aux assemblées populaires et aux manifestations de rue, travaillé à la diffusion des idées, pris part aux débats entre les différentes factions en présence, rejoint les armées de la République. Seules, elles ont écrit des cahiers de doléances, organisé des actions collectives, créé des clubs, et même des bataillons de femmes. Face à un système qui les excluait, elles ont réclamé le droit de vote, elles ont voté, même, dans certaines circonstances, et certaines ont payé de leur vie le contestation du 'nouvel ordre' qui se mettaient en place.

Olympe de Gouges est de celles-ci. Militante de toujours de l'égalité des êtres humains, notamment de l'égalité blancs-noirs, auteure en 1791 d'une *Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne* (pendant féminin de l'autre), elle y affirmait que si « Une femme a le droit de monter à l'échafaud, elle doit avoir également celui de monter à la tribune. » Mais elle monta à l'échafaud en 1793, sans que sa demande soit même examinée. Quant aux actions de masse des femmes, la Convention n'y mit fin qu'en votant des mesures spécifiques :

². Voir Dominique Godineau, *Citoyennes tricotteuses*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1988, et *Les femmes et la Révolution française*, 3 vol., Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1989-90.

interdiction d'assister aux assemblées politiques, interdiction de s'attrouper dans la rue au-delà de cinq (24 mai 1795).

On imagine bien, lorsqu'on prend conscience de l'ampleur de l'activité des femmes sur la scène révolutionnaire française — à laquelle s'ajoute celle, très importante quoiqu'encore peu étudiée aujourd'hui, des monarchistes —, que leur exclusion de la sphère politique dans les régimes issus de la Révolution n'est pas passée très facilement. Et que ces régimes ont eu fort à faire, une fois l'éviction politique prononcée, pour construire un consensus autour de cette éviction qui bafouait ouvertement les principes adoptés en 1789.

Le travail du XIX^e siècle

Consolider la confiscation du pouvoir par les hommes, rendre illégitime la revendication des femmes à participer à la vie politique et à partager les fruits de la nouvelle société, telle est la tâche à laquelle tout le XIX^e siècle s'est attelé. D'abord en créant un corpus de lois instaurant l'infériorité civique des femmes, leur minorisation à vie, leur mise sous tutelle de l'époux : c'est ce qu'on appelle le Code Napoléon (1804) — qui ne recevra ses premiers coups de boutoir que dans les années 1930, et dont nous ne nous sommes pas encore totalement débarrassés. Ensuite en privant les femmes d'instruction. L'un des révolutionnaires les plus acharnés, Sylvain Maréchal, alla jusqu'à proposer une loi « portant défense d'apprendre à lire aux femmes ». Conscient du lien qui existe entre le niveau d'instruction des femmes et leur capacité à revendiquer l'égalité entre les sexes, il affirmait qu'« une femme poète est une petite monstruosité morale et littéraire ; de même qu'une femme souverain est une monstruosité politique »³. Il n'obtiendra pas gain de cause, mais il faudra tout de même attendre le Second Empire pour que l'enseignement secondaire s'ouvre aux filles — et donc les professions exigeant un diplôme. Enfin, les partisans de l'éviction des femmes de la scène politique ont travaillé à construire, ou à consolider des discours fondant cette éviction dans une *différence de nature* entre les deux sexes, afin de justifier leur répartition dans deux sphères : les hommes dans la sphère publique, les femmes dans la sphère domestique.

Sans doute est-ce le discours scientifique qui fut le plus sollicité d'apporter des preuves de l'infériorité des femmes, de même qu'il était sollicité d'en apporter de l'infériorité de certaines « races » — le mouvement est exactement parallèle et correspond aux mêmes objectifs : justifier la domination des mâles blancs sur le reste du monde. Mais on peut dire que ce processus fut à l'œuvre dans presque tous les domaines, et notamment dans celui de l'Histoire et de la littérature. Le XIX^e siècle est celui où ont vu le jour les grands ouvrages de référence financés pour inonder les bibliothèques et les écoles du pays (histoires de France, histoire de la littérature, manuels d'instruction publique) — et dans lesquels était systématiquement gommé, ou déformé, ou ridiculisé, le rôle que les femmes avaient pu jouer dans le passé.

Ce travail systématique accompli au XIX^e siècle pour dévaloriser les femmes comme êtres humains, pour en faire des êtres définis par leur seul corps, destinés

³. Cette proposition, ainsi que la polémique à laquelle elle a donné lieu, ont été étudiées par Geneviève Fraisse, dans *Muse de la Raison, la démocratie exclusive et la différence des sexes*, Paris, Folio, 1995 [1989].

à enfanter et à prendre en charge les « petits de l'homme », a eu diverses conséquences. D'un côté, il a fini par provoquer des phénomènes de haine, de peur et même de dégoût envers ces êtres voués à la « matrice » comme disait Michelet, et dont témoignent les véritables délires misogynes de Barbey d'Aurevilly ou Baudelaire. D'un autre côté, il a divisé les féministes. Tandis qu'une petite partie d'entre elles, les plus radicales, dénonçaient catégoriquement cette « partition du genre humain » et continuaient à exiger, « au nom de l'égalité entre les sexes », l'accès aux professions, aux postes, aux droits et aux honneurs que monopolisaient les hommes, la plupart ont demandé à y entrer « au nom de la différence des sexes », en retournant à leur profit les arguments des misogynes. « Elles sont faites pour élever les enfants », disaient-ils. — Donc c'est à nous d'élaborer les lois pour l'éducation des enfants », répondaient-elles.

Les féministes piégées

Certaines féministes ont fait ce choix sciemment, par tactique, en pensant que l'argument « différencialiste » était pour les hommes le moins difficile à accepter, le seul qu'ils ne pourraient pas contrer, puisque c'est eux qui l'avaient forgé. D'autres en revanche ont adhéré pleinement à cette idéologie qui, certes, enfermait les femmes dans un « destin biologique », mais qui leur reconnaissait du moins, à l'intérieur de ce périmètre limité, une fonction sociale importante — donc une dignité. Cette fracture n'a fait, en France, que s'accroître, finissant notamment par dessiner, dans le mouvement féministe des années 1970, deux « camps » entre lesquels le dialogue est presque impossible — ce qui est une autre composante de l'« exception française ». Les « égalitaristes » désirent ruiner l'idéologie essentialiste qui enferme les individus dans deux catégories et qui produit des normes aliénantes pour chacune d'elles (« un [vrai] homme est comme ci, une [vraie] femme est comme ça) ; elles visent à la libération de toutes les potentialités de l'être humain, sans considération de sexe. Les « différencialistes » travaillent à « revaloriser » la catégorie « femme » afin de parvenir à une différence des sexes qui ne soit plus hiérarchisée, afin que l'idée si communément admise, « les hommes et les femmes sont différents », ne soit plus synonyme de « les hommes sont supérieurs aux femmes ».

Pratiquement, ces deux voies sont loin d'être inconciliables : toutes les deux minent le système d'apartheid sexuel mis en place au XIX^e siècle, puisqu'elles affirment l'égalité en droit et en dignité des deux sexes. Politiquement cependant, parce que l'une s'oppose frontalement à ce système et que l'autre en accepte les prémisses, elles ont surtout miné l'unité des féministes, chaque « camp » accusant l'autre de « faire le jeu » des dominants (les différencialistes parce qu'elles acceptent la partition, les égalitaristes parce qu'elles nient la valeur « femme »). C'est dire que nous payons toujours un très lourd tribut à ce que Thomas Laqueur appelle la « théorie des deux sexes incommensurables »⁴. que le XIX^e siècle n'a pas inventée mais qu'il a érigée en dogme.

Ce qui nous ramène à nos moutons. Si l'on comprend mieux, en effet, pourquoi le mouvement suffragiste, chez nous, a été moins puissant et moins efficace que dans d'autres pays (parce qu'il était divisé, parce que la société avait

⁴. Thomas Laqueur, *La fabrication du sexe . Essai sur le corps et le genre en occident*, Paris, Gallimard, 1992.

construit un énorme bouclier contre l'idée même de citoyenneté des femmes), il reste à expliquer pourquoi la Révolution française a exclu la moitié du peuple de l'égalité qu'elle prônait pour tous, et pourquoi le XIX^e siècle s'est acharné à consolider cette exclusion, plutôt que d'y mettre fin petit à petit. A cela on peut répondre sans prendre trop de risques en paraphrasant Alain Lipietz (dans ce même numéro) : « il y a des gens pour considérer que l'égalité est suffisamment respectée une fois qu'ils sont servis. »

Les avantages divers de l'exclusion des femmes

De fait, le problème est terriblement terre à terre. L'égalité théorique ayant été décrétée entre tous, la concurrence pour les postes et les honneurs autrefois réservés aux « privilégiés » devenait gigantesque. Aussi la première tâche des régimes révolutionnaires et des suivants a-t-elle été de restreindre le nombre des égaux — en limitant les dimensions du corps électoral (vivier « naturel » où se recrutent les élus). Ce souci se lit bien dans les différentes constitutions qu'ils se sont données. Celle de 1793 ne proposait d'éliminer « que » les enfants, les insensés, les mineurs, les femmes et les condamnés déchus des droits civils ; c'était la plus « progressiste », elle ne fut jamais appliquée. Toutes les autres, de 1791 à 1848, ont admis ces limites en leur ajoutant des conditions d'âge, de résidence ou de fortune — faisant fluctuer le corps électoral de sept millions d'individus pour les plus généreuses, à moins d'un million pour les plus restrictives. Et lorsque la Révolution de 1848 obligea la classe politique à renoncer au suffrage censitaire au profit du suffrage prétendument universel, l'exclusion des femmes permit de limiter, pour un siècle encore, les dégâts de la « démocratisation »⁵.

La démonstration est claire. Contrairement à l'éviction des enfants, des insensés, des mineurs et des condamnés, qui se conçoit aisément (encore que ces catégories demandent à être précisées et limitées), contrairement à celle des couches inférieures de la société, difficilement justifiable dans un pays où l'on avait aboli les privilèges (d'où la fluctuation du cens et son abandon final), celles des femmes est apparue à la fois comme le plus commode, le plus solide, le plus efficace des réducteurs du nombre des concurrents dans la course au pouvoir. Commode, car la frontière entre les deux sexes n'a pas besoin d'être discutée, précisée : l'inscription sur les registres d'état civil suffit. Solide, car définitif : si un mineur peut devenir majeur, si un pauvre peut devenir riche, si un étranger peut devenir français, une femme ne peut pas devenir un homme. Efficace, car quel que soit le volume du corps électoral, celui-ci était toujours ainsi réduit de moitié.

Facteur de division numérique, donc. Mais facteur de division politique aussi. En décrétant la liberté, l'égalité, la fraternité *des égaux*, et en accordant aux hommes seuls le statut d'« égal », les régimes révolutionnaires ont recréé d'une main ce qu'ils avaient supprimé de l'autre : abolissant les Ordres et les privilèges qui divisaient la société « horizontalement », ils ont fabriqué de nouveaux Ordres et de nouveaux privilèges divisant cette fois la société « verticalement » (on naît homme ou femme, comme on naissait noble ou roturier). A la place d'une société qui s'avouait inégalitaire par essence, dans laquelle des Ordres (aux frontières élastiques d'ailleurs) et une infinité de *rangs* assuraient la répartition des

⁵. 9 millions d'électeurs sans elles... 18 millions avec.

individus du haut en bas de l'échelle sociale, et où le différencialisme sexuel, accepté par tous et toutes, était relatif⁶, ils ont mis en place une société décrétée comme égalitaire, dans laquelle la frontière des Ordres n'est pas franchissable. A chaque niveau social, ils ont transformé ce qui était autrefois un ensemble de droits et de coutumes permettant aux hommes de dominer les femmes *de leur rang*, en un corps de doctrine et de statuts ontologiques permettant à *tous les frères* de dominer *toutes les femmes*. Et si l'attachement au suffrage censitaire jusqu'en 1848 a pu faire croire qu'il ne s'agissait que de la confiscation du pouvoir par une minorité (si l'on a pu croire que l'exclusion des femmes faisait partie d'une politique visant à éliminer la masse des Français), l'instauration du suffrage universel masculin a « définitivement » fait des femmes des êtres à part : non seulement exclues du groupe des égaux, mais de la définition même de l'Universel.

Autrement dit, la Révolution n'a pas reconduit une ancienne tradition d'inégalité des sexes en créant les conditions de son dépassement futur (idée qu'on entend encore souvent), mais elle a, au contraire, par les barrières nouvelles qu'elle a mises en place, rendu plus difficile l'évacuation de cette tradition, et permis au XIX^e siècle de la « bétonner », par le travail juridique, idéologique et politique dont il a été question plus haut.

Cette fracture a miné, voire détruit les solidarités de classe, où qu'elles se situent. Non seulement les puissants ont pu diviser les mouvements populaires auxquels les femmes ont toujours participé (1848 en est un exemple frappant), mais le mouvement ouvrier s'est construit sur l'antagonisme de sexe : appareils entièrement masculins, idéologies et pratiques sexistes, et même luttes ouvertes contre la moitié de la classe ouvrière (*cf.* les grèves contre le droit au travail des femmes, au XIX^e siècle). La faible proportion de femmes, aujourd'hui encore, dans les syndicats et les groupes politiques, montre que nous sommes toujours tributaires de la mise en place, voici plus deux cents ans, de cette division verticale.

Les femmes ont souvent tenté de se consoler en se disant que le mouvement féministe était né de cette fracture, lui qui s'organise à partir des années 1830, qui renaît après chaque soubresaut politique, qui finit par se donner des organisations, des journaux, des stratégies. En fait, ce qui naît au XIX^e siècle, ce n'est pas le féminisme (qui se développe à partir du XV^e siècle), ce sont les mouvements collectifs, l'idée que la lutte organisée paie. Et comme les hommes s'organisent de leur côté, lâchant leurs anciennes compagnes d'infortune, il fallait bien que, parallèlement, elles se regroupent. Cependant si la division de la nation entre deux groupes politiquement étanches a cassé les solidarités de classe, elle n'a pas favorisé l'émergence de « solidarités verticales » entre les femmes. Des groupes féministes se sont effectivement développés à peu près à chaque niveau social, mais en général dans la méfiance la plus complète les uns vis-à-vis des autres, et dans le strict respect des camps dessinés par les hommes (ouvriers-bourgeois, puis gauche-droite). Les frontières de classe se sont ajoutées aux frontières de sexe. Nous en sommes, pour une bonne part, toujours là...

⁶. Une idéologie ancestrale voulait que les hommes, en général, soient pensés comme « plus parfaits » que les femmes (à quoi les féministes, hommes et femmes répondaient que les femmes étaient « plus parfaites » que les hommes...), mais la pratique tendait à relativiser les discours : parce que les femmes excellaient dans certains domaines, et parce que la hiérarchie sociale voulait qu'une femme d'un certain rang soit toujours supérieure à un homme d'un rang inférieur.

Demeure une question, tout de même, et la nécessité de revenir une dernière fois à nos moutons. Si l'on voit bien à quoi à pu servir la division de la nation en deux nouveaux Ordres, et pourquoi les bénéficiaires d'un tel système ont eu à cœur de le conserver le plus longtemps possible, on peut se demander pourquoi sa mise en place n'a pas soulevé plus de protestations chez les hommes progressistes (dans les débats publics nationaux, Condorcet et Guyomar semblent être les seuls à s'y être opposés), pourquoi l'élimination des femmes s'est imposée avec ce caractère d'évidence. Autrement dit : à quoi ressemblait l'avant-Révolution sur le plan de la légitimité des femmes à partager le pouvoir ? C'est là qu'il faut remonter, en effet, là que se situe l'origine de l'« exception française ». C'est là que doit porter notre regard si nous voulons comprendre quel est exactement notre héritage. Les études, malheureusement, sont encore à l'heure actuelle trop rares.

Aux origines de l'exception française

L'idée la plus communément reçue, selon laquelle la tradition patriarcale dans laquelle s'inscrivait la France (et notamment la loi salique qui faisait déjà notre originalité) aurait toujours fait aux femmes une place subalterne, doit être rejetée. La loi salique, pour injuste qu'elle soit, n'a jamais empêché les femmes de gouverner. L'Hexagone brille même, au sein de l'Europe renaissante, par l'une des plus belles listes de régentes qui aient eu en mains la direction d'un royaume ; et ce n'est pas seulement à la pointe extrême du pouvoir qu'on trouve des femmes, comme par « exception confirmant la règle », mais dans l'ensemble des sphères du pouvoir : activité politique, diplomatique, militaire, religieuse, mécénat... Par ailleurs, dès cette époque, la France a été un pays célèbre pour la liberté d'action et de mouvement dont jouissaient ses femmes, pour la mixité de sa scène publique — Montesquieu en fait encore s'étonner ses Persans, au début du XVIII^e siècle.

C'est que la Renaissance voit émerger chez nous un phénomène unique en Europe : la « grande Cour des dames », comme dit Brantôme. Si la loi salique en effet, eut une conséquence, ce fut d'engager le royaume vers une concentration de ses terres et de ses pouvoirs, vers une centralisation précoce. Et la Cour est l'un des instruments politiques que se donnèrent les souverains français pour avancer dans cette évolution. Non plus une petite Cour de quelques centaines de personnes, comme il en existait encore au temps de Louis XI ou ailleurs en Europe, mais un caravansérail gros de 8 à 10 000 personnes à la fin du XVI^e siècle, dans lequel des femmes nobles furent introduites délibérément, selon une politique volontariste. En effet, pour que le souverain puisse tenir sa noblesse sous la main et lui imposer ses volontés, il fallait qu'elle afflue à la Cour et y reste : il fallait que celle-ci soit attrayante, donc que des femmes y soient présentes nombreuses et relativement libres. Et pour qu'elle ne devienne pas un lieu de rixes perpétuelles entre ces hommes qui étaient avant tout des guerriers, il fallait que les relations entre les sexes y soit codifiées, et que la position des femmes (minoritaires en nombre) y soit renforcée. D'où les positions de pouvoir données à nombre d'entre elles. D'où, aussi, la mise au point de codes amoureux destinés à canaliser, à

socialiser, à verbaliser le désir masculin : d'où la création de cette « culture de la galanterie » qui, paraît-il, nous est encore enviée par le monde entier⁷...

Les anciens livres qui s'intéressent à cette histoire-là décrivent bien la longévité de cette culture mixte qui s'est déplacée, à l'Age classique, dans les Salons, ces îlots d'excellence et de raffinement où les distinctions de sexe et d'origine sociale n'étaient pas pertinentes ; bien des hommes en effet s'étaient « convertis » à la société des femmes et n'envisageaient plus que le monde puisse être agréable sans elles — d'où le bonheur des Persans. Ces livres dénoncent aussi, généralement, l'inexorable montée de la bourgeoisie, comme force économique, comme force politique (c'est elle qui est dans tous les rouages — masculins — de l'Etat moderne), mais aussi comme force dispensatrice de valeurs (le travail, le mérite, l'abstinence, les idées, les connaissances). Une montée qui allait petit à petit marginaliser, économiquement et politiquement l'aristocratie, et qui allait ruiner ses valeurs (le jeu, le talent, le plaisir, le goût, l'esprit). Ils en concluent que le pouvoir des femmes a été sacrifié par les révolutionnaires parce qu'il était identifié au système politique défendu par leurs ennemis : l'aristocratie et l'Eglise.

Ces analyses, bien peu revisités par les historien-ne-s depuis une cinquantaine d'années, ne semblent pas devoir être remises en question. On peut même y ajouter plusieurs remarques qui ne font que les renforcer. La première est que les femmes ont été l'une des principales cibles des architectes de la monarchie absolue (Richelieu, Mazarin, Louis XIV) dans leur lutte pour confisquer le pouvoir politique à la grande noblesse. La présence des femmes sur la scène publique a été l'objet d'attaques violentes et systématiques de la part des propagandistes des premiers Bourbons — et rares ont été les hommes à protester, qui pensaient, eux, pouvoir tirer leur épingle du jeu (« il y a des gens pour considérer... », etc.). De plus en plus, les femmes ont été appelées à n'être plus, à la Cour, qu'un élément de décoration, et la galanterie un pur jeu de séduction, vidé de son sens premier (ce qu'elle est toujours).

La seconde remarque va dans le même sens. Ce qu'on appelle le mouvement des Lumières est le terreau où sont développées les idées qui ont fini de saper la légitimité d'une mixité des lieux de pouvoir. C'est au XVIII^e siècle que s'est mise en place la « théorie des deux sexes incommensurables ». C'est à ce moment-là que les philosophes (que l'école nous a appris à révéler... ce qui n'est pas innocent), ces hommes généralement lancés, voire entretenus par des femmes, ont élaboré les nouvelles théories qu'allait mettre en pratique la Révolution — l'idée, par exemple, que tous les hommes sont égaux, mais que les hommes et les femmes sont radicalement différents : que les femmes sont faites pour dominer la sphère domestique et les hommes la scène publique.

Une troisième remarque concernera les « forces conservatrices » que les femmes auraient majoritairement soutenues. Ce que nous commençons à entrevoir, c'est que si elles l'ont fait, ce n'est certainement pas par aliénation pure et simple, comme on tend toujours à nous le faire croire, mais aussi par intérêt. Que les femmes aient longtemps fourni une bonne partie des opposants à la République se conçoit finalement assez bien — leurs droits, leurs positions,

⁷ Le modèle de ce dispositif remonte plus haut encore : au XII^e siècle où, dans les châteaux nobles, le seigneur faisait des pucelles de sa parenté, voire de son épouse, des « appâts » pour la noblesse masculine célibataire, et où l'Amour courtois avait la même fonction. Au XVI^e siècle cependant, il s'agit d'une mise en pratique « massive ».

avaient été affaiblis. Quant à leur attachement à l'Eglise, il est peut-être moins idéologique qu'on ne le pense : sait-on qu'en créant le travail social dans les hôpitaux et les écoles au début du XVII^e siècle, c'est elle qui avait ouvert à des femmes de tous les milieux d'autres voies de réalisation personnelle que le mariage ?

Sortir des impasses, aujourd'hui

Revenons, au terme de cette escapade dans le passé, à aujourd'hui. Si nous mettons de côté les deux derniers points, qui heureusement sont historiquement dépassés, nous voyons que l'ensemble des « problèmes » qui sont aujourd'hui les nôtres plongent leurs racines dans un passé dont nous sommes loin d'être émancipé-e-s. Comprendre cet héritage est essentiel, non seulement pour le plaisir intellectuel, mais pour agir. Continuer de penser, par exemple, que nous sommes depuis la Révolution dans un système politique qui ne peut qu'aller « naturellement » vers l'égalité des hommes et des femmes, ou que la droite et la gauche sont pour les femmes des frontières complètement opératoires, c'est continuer de faire du surplace, c'est se donner rendez-vous pour le XXII^e siècle.

Si la parité est aujourd'hui essentielle, c'est qu'elle permet de dépasser un grand nombre des obstacles qui entravaient jusqu'ici les femmes dans leur lutte pour l'égalité des sexes. Elle nous permet de rompre avec des stratégies inopérantes en France et totalement insatisfaisantes : l'entrisme dans les partis politiques (où les femmes se cassent régulièrement les dents), la réparation partielle par les quotas (humiliante : les femmes ne sont pas 25 ou 30 % !) ou le recours au vœu pieux (l'attente de l'« évolution des mœurs »). Elle propose à la fois un objectif clair et satisfaisant (50-50) et, quoiqu'on en dise, une stratégie fidèle à la tradition politique française de proclamation de principes, de progression par ruptures, et de recours à l'État pour réduire les inégalités. Surtout, elle rend possible ce qui est absolument nécessaire pour que cette idée devienne une réalité : l'unité des femmes, qu'elles soient « différentialistes » ou « égalitaristes », qu'elles soient de droite ou de gauche... Et même l'unité des hommes et des femmes réellement démocrates, qui ne veulent plus de cette honteuse « exception »-là.